



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2013/03/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 13 MARS 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	41

DATE DE LA CONVOCATION

1 mars 2013

L'an deux mille treize, le 13 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Masbaraud-Mérignat sur la convocation en date du 1 mars 2013, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, TIXIER, RIGAUD, MEYER, MERLYNCK.

MMES SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC.

Suppléants : MME COUCAUD,
MM AGUIRRE, VIREVIALLE.

Excusés : MMES JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD.
MM PETIT-COULAUD, PEROT

OBJET : Versement d'une subvention au club de randonnée pédestre « LOU CHAMI » pour l'organisation de l'édition 2013 de « l'Enjambée creusoise » et du marché du terroir

Le Président informe le Conseil communautaire que le club de randonnée pédestre « LOU CHAMI », par l'intermédiaire de sa Présidente, a fait part à la Communauté de communes de son intention d'organiser une nouvelle édition de « L'Enjambée creusoise », le dimanche 19 mai 2013, grand rassemblement de randonneurs sur le territoire de la communauté de communes.

Il indique également que cette manifestation serait une nouvelle fois agrémentée d'un marché du terroir.

Le Président rappelle le succès croissant de « l'Enjambée Creusoise », organisée chaque année à la Pentecôte depuis 2003, la dernière édition ayant accueilli 1650 randonneurs.

L'année 2012 a en outre été marquée par la réussite du marché de terroir, organisé dans le centre ville de Bourgneuf.

Pour l'édition 2013 de « l'Enjambée creusoise », les nombres de randonneurs attendus et d'exposants pour le marché de terroir devraient être identiques à ceux de 2012.

La Présidente de « LOU CHAMI » a sollicité la Communauté de communes pour une participation financière d'un montant de 7 000 € destinée à couvrir les frais d'organisation de cette manifestation.

Le Président indique que le budget total de l'évènement est de 30 900 €. Il est stable par rapport aux autres années. Il rappelle que chaque année, à l'exception de l'année 2012 où Lou Chami avait pu bénéficier de crédits européens du programme LEADER SOCLE, la participation de la Communauté de communes est de 7 000 €.

Considérant que ce type de manifestation, de par sa fréquentation croissante et la diversité des participants, participe directement à la promotion du territoire de la Communauté de communes et notamment des associations locales,

Considérant la notoriété et la rareté de ce type d'évènementiel,

Considérant l'effet de promotion des produits et savoir-faire régionaux induit par l'organisation du marché du terroir et de l'artisanat ;

Considérant l'absence de financements LEADER pour l'année 2013 ;

Le Président, rappelant les axes forts de la politique intercommunale en matière d'économie, de découverte et de promotion du territoire de la Communauté de communes, soumet au Conseil la possibilité d'intervenir à hauteur de 7 000 € pour l'édition 2013 de « l'Enjambée creusoise ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Autorise le versement d'une subvention de 7 000 € au club de randonnée pédestre « LOU CHAMI » pour l'organisation en 2013 de « l'Enjambée creusoise » et du marché du terroir à Bourgneuf.
- Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2013.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 13 mars 2013
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD